



239026 - Est-il une condition pour se convertir à l'islam que de connaître le nom du Messenger (Bénédiction et salut soient sur lui)?

question

Comment juger quelqu'un qui veut se convertir à l'islam et sait qu'il y a un messenger envoyé à toute l'humanité et croit en lui sans connaître son nom? Cela suffit-il pour sa conversion ou faut-il qu'il connaisse le nom du Messenger? Suffit-il qu'il connaisse le surnom du messenger ou un nom autre que Muhammad comme Ahmad ou al-Maahi?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, la conversion à l'islam ne se fait qu'à travers la prononciation des deux professions de foi, si on peut les prononcer et en saisir le sens. Sous ce rapport, an-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **Les partisans de la Sunna issus des traditionnistes, des juristes et des théologiens sont tous d'avis que le croyant, considéré comme un de ceux qui prient en direction de la qibla (La Mecque) et qui n'entreront pas en enfer pour y rester éternellement, ne peut être que l'un de ceux qui adhèrent fermement à la religion musulmane et ne souffrent d'aucun doute à ce propos et prononcent les deux professions de foi. Si quelqu'un se contentait de prononcer l'une sans l'autre, il ne ferait pas du tout partie des gens de la qibla, à moins qu'il soit incapable pour une difficulté de locution ou l'impossibilité pour lui de la prononcer parce qu'il est surpris par la mort ou pour une autre raison. Dans ce cas, il demeure croyant.** Extrait de Charh an-Nawawi sur Mouslim, 1/149)

Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **Il faut prononcer les deux professions de foi. Si celui qui peut les prononcer refuse de le faire, sa conversion à l'islam ne sera valide que quand il l'aura fait. Ceci est l'objet du consensus des ulémas. Après les avoir prononcé, il faut les comprendre et y adhérer.** Extrait de Madjmou fatawa Ibn Baz, 5/340). Celui qui n'est pas



capable de les prononcer parce que muet peut les écrire ou faire un geste montrant son adhésion pleinement consentie à l'islam.

Deuxièmement, en prononçant la profession de foi, il faut mentionner le nom du Prophète Muhammad. On peut utiliser n'importe lequel de ses noms et surnoms comme Muhammad, Ahmad, al-Maahi, Aboul Qassim et consorts.

Al-Halimi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Si un mécréant dit: « il n'y a pas de divinité en dehors d'Allah et Ahmad est le Messager d'Allah, c'est comme s'il disait ; il n'y a pas de divinité en dehors d'Allah et Muhammad est le Messager d'Allah car Allah a dit **...vous apporte la bonne nouvelle de la venue d'un messager après moi, du nom d'Ahmad..** Les deux noms sont pareils .car il n'y a aucune différence entre Muhammd et Ahmad.Si le converti dit : Aboul Qassim est le messager d'Allah, c'est aussi juste. » Extrait d'al-Minhadj fii chouabil imaan par al-Halimi (1/140)

Troisièmement, celui qui sait qu'il y a un messager envoyé à l'humanité tout entière , croit en lui et l'atteste verbalement mais ne connaît pas son nom, devient musulman. C'est comme s'il disait : je me suis converti à l'islam et je crois au messager des musulmans. Allah le Très-haut a raconté que sur le point de noyer, Pharaon a dit : **Je crois qu'il n'y a pas de divinité en dehors de celui en qui croient les fils d'Israel et je suis devenu soumis.** Allah le Très-haut lui a répondu : **Maintenant? Alors qu'auparavant tu as désobéi et que tu as été du nombre des corrompus ?** (Coran,10:91)

Ce qui signifie que s'il l'avait dit avant sa noyade , on l'aurait accepté de sa part.. Si un mécréant dit quelque chose qui exprime sa conversion à l'islam, et sa croyance en notre Prophète Muhammad, on l'accepte de sa part et le juge musulman. Ensuite, on lui apprend à prononcer les deux professions de foi de la manière la plus parfaite. Mieux, si le mécréant se contenait de dire: « Il n' y'a pas de divinité en dehors d'Allah, on le jugerait musulman et puis on lui apprendrait la profession de foi portant sur le message et lui demande de la prononcer.

Cheikh Muhammad ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit après avoir



cité des hadiths dans lesquels l'ordre est donné au mécréant qui se convertit à l'islam de prononcer les deux professions de foi: « Ces arguments et leurs semblables indiquent qu'on ne peut se convertir correctement à l'islam sans avoir prononcé les deux professions de foi. Cependant il y a d'autres textes qui indiquent que la seule première, à savoir l'attestation qu'il n'y a pas de divinité en dehors d'Allah, suffit pour concrétiser l'adhésion à l'islam. Parmi les hadiths allant dans ce sens, figure celui d'Oussama (P.A.a) évoquant le polythéiste qu'il avait harcelé et entendu dire: **il n'y a pas de divinité en dehors d'Allah** avant de le tuer. Quand il en a informé le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui), il lui dit:

-« L'as-tu tué après qu'il a dit **il n'y a pas de divinité en dehors d'Allah ?**

- « Oui. Car il ne l'a dit que pour avoir la vie sauve.

- « L'as-tu tué après qu'il a dit **il n'y a pas de divinité en dehors d'Allah?** Et puis il ne cessait de répéter cette phrase jusqu'à ce que j'ai souhaitasse n'avoir pas embrassé l'islam plus tôt. Car la conversion à l'islam efface tout ce qui le précède

Ceci indiqué que l'intéressé était devenu musulman et jouissait de la protection de sa vie après avoir dit : **Il n'y a pas de divinité en dehors d'Allah**. C'est aussi parce que lors de la mort de son oncle, Abou Talib, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) lui a dit: « Oncle, dis: **Il n'y a pas de divinité en dehors d'Allah**. un mot qui me permet de te défendre devant Allah. Ici, il n'a pas mentionné la seconde profession de foi qui porte sur l'attestation de la prophétie de Muhammad.

Me fondant sur tous ces arguments, il me semble que si quelqu'un dit : **Il n'y a pas de divinité en dehors d'Allah**. il devient musulman. Mais on lui demande d'attester que Muhammad est le messenger d'Allah.» Extrait succinct de ach-cgarh al-moumti', 14/464-466)

Allah I Très-haut le sait mieux.